



APPEL D'OFFRES

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan désire recevoir des soumissions relativement à la vente d'une maison unifamiliale avec terrain, située au 1637, rue Nishk, à Mashteuiatsh.

1. DESCRIPTION DE L'IMMEUBLE

- 1.1 Une maison modulaire sur des tubes coulés en béton « Sonotube », de 16 pi x 66 pi, construite en 1991, ayant une surface habitable de 1056 pi², revêtement extérieur en fibres de bois « Canoxel » et finition intérieure de préfini peint, gypse et lambris avec plancher de bois franc et prélat.

2. VISITE DES LIEUX

- 2.1 La visite des lieux doit se faire sur rendez-vous en communiquant par téléphone avec monsieur Dany Potvin au 418 275-5386, poste 1214.

3. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- 3.1 Être Pekuakamiulnu et, s'il y a lieu, répondre aux critères prévus au Guide sur les transferts de bande en vigueur;
- 3.2 Avoir 18 ans révolus ou répondre aux dispositions du Code civil pour le mineur émancipé;
- 3.3 Ne pas avoir d'arriérés à l'endroit de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.

4. CONDITIONS DE VENTE

- 4.1 Le document énonçant les conditions de vente, le formulaire de soumission ainsi que le constat et travaux obligatoires seront remis lors de la visite des lieux et ils seront également disponibles sur demande dans les bureaux de la direction Développement des relations humaines et administration de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, 1771, rue Amishk, à Mashteuiatsh. Il est de la responsabilité du soumissionnaire de se procurer ces documents. Le document énonçant les conditions de vente fait partie intégrante de l'appel d'offres.
- 4.2 Le prix de base pour soumissionner est fixé à **81 600 \$**. **Cependant, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan se réserve le droit de considérer et d'accepter toute autre soumission d'un montant inférieur, si elle est jugée raisonnable.**
- 4.3 Pour être admissible, toute soumission doit obligatoirement être accompagnée des documents suivants :
 - Une lettre d'une institution financière confirmant la capacité financière **du soumissionnaire d'assumer le paiement total en un seul versement du montant de sa soumission (préautorisation)**;
 - Une copie des déclarations de revenus fédérale et provinciale de l'année d'imposition **2017** des personnes composant le ménage ainsi que, le cas échéant, des autres adultes habitants avec le ménage incluant les avis de cotisation, les relevés 1, 2, 3, 6, T4, T4E, T4A(OAS) et T4A(P), etc.;
 - Une copie recto verso du certificat de statut d'Indien du soumissionnaire.

5. PROCESSUS DE SÉLECTION

La sélection s'effectuera selon l'ordre des priorités suivantes :

- a) Le soumissionnaire doit faire partie de l'un ou l'autre des groupes apparaissant au tableau ci-dessous. Celui ayant la soumission la plus élevée sera priorisé :



Groupe	Nombre de personnes composant le ménage (incluant les adultes)	Revenu familial
Groupe 1	1	Moins de 25 000 \$
Groupe 2	2	Moins de 32 000 \$
Groupe 3	3	Moins de 38 000 \$
Groupe 4	4	Moins de 46 000 \$
Groupe 5	5	Moins de 52 000 \$
Groupe 6	6 et +	Moins de 60 000 \$

- b) Sinon, c'est la plus haute soumission;
- c) S'il y a égalité, nous utiliserons la date et l'heure du dépôt de la soumission et la priorité sera accordée à celle qui est la plus ancienne;
- d) À défaut de recevoir une ou plusieurs soumissions conformes, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan se réserve le droit de considérer et d'accepter toute autre soumission d'un montant inférieur jugé raisonnable.

6. ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME

- 6.1 Le soumissionnaire pourra bénéficier du programme d'accès à la propriété dès l'acquisition, s'il répond aux critères du programme.
- 6.2 Les travaux ne sont pas obligatoires si le soumissionnaire achète sans garantie ministérielle ou sans le programme d'accès à la propriété.

7. RETOUR DES SOUMISSIONS

Les soumissions seront reçues dans des enveloppes cachetées avec la mention « Soumission n° **2018-068** », adressées dans les bureaux de la direction Développement des relations humaines et administration de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, 1771, rue Amishk, Mashteuiatsh (Québec) G0W 2H0, à l'attention de monsieur Dany Potvin **avant 14 h, le jeudi 14 février 2019**. De plus, l'ouverture se fera le même jour, à la même heure et au même endroit.

8. CONDITIONS DE PAIEMENT

- 8.1 Le paiement doit s'effectuer en un seul versement au moment de la signature de l'acte de vente.

9. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 9.1 Pekuakamiulnuatsh Takuhikan n'est pas tenu d'accepter la plus haute ni quelque soumission que ce soit et n'est pas tenu de motiver l'acceptation ou le rejet de toute soumission.
- 9.2 Pekuakamiulnuatsh Takuhikan ne pourra encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou perte subie par le soumissionnaire relativement à cet appel d'offres.

Dany Potvin,
Coordonnateur aux approvisionnements

Affiché le 15 janvier 2019